

Sans titre

Opposition. - Forme. - Opposition formée par un mandataire. - Opposition du prévenu. - Recevabilité.

Est recevable l'opposition à un arrêt de défaut formée par le prévenu par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

Méconnaît ce principe l'arrêt qui déclare irrecevable l'opposition formée par un avocat, alors que celui-ci était muni d'un pouvoir spécial pour former ce recours et qu'au surplus la date de l'audience avait été notifiée à cet avocat également mandaté pour représenter l'opposante devant le tribunal.

Crim. - 11 septembre 2007.

CASSATION

N° 06-87.864. - C.A. Caen, 2 octobre 2006.

M. Cotte, Pt. - Mme Anzani, Rap. - M. Boccon-Gibod, Av. Gén. - SCP Waquet, Farge et Hazan, Av.